Paritarisme, kézaco ?

Le paritaire **pour éviter l'arbitraire !**

Le paritarisme, obtenu en 1946, rend la gestion de carrière des fonctionnaires transparente par la présence des représentants des personnels aussi nombreux que ceux de l'administration. Elus, les « commissaires paritaires » peuvent s'exprimer librement, même face à leurs supérieurs hiérarchiques.
En amont des CAPA / CAPN, l'administration doit produire les documents préparatoires et répondre à nos questions. En CAP, elle prend en compte nos propositions de corrections. Les commissaires paritaires du SNES-FSU informent ensuite les syndiqués et les personnels qui les ont sollicités. Ils mettent à profit leur expertise du terrain pour obtenir des avancées rendant plus humaine la gestion de dizaines de milliers de personnels dans l'académie, près d'un million en France.

L'efficacité d'un tel système, qui laisse la main aux personnels, ne peut qu'exaspérer le gouvernement actuel ! **Pour faire vivre le paritarisme, et le renforcer face aux tentatives actuelles de le supprimer, votez et faites voter aux prochaines élections professionnelles !** ■